

ECOLOC 1992-2006

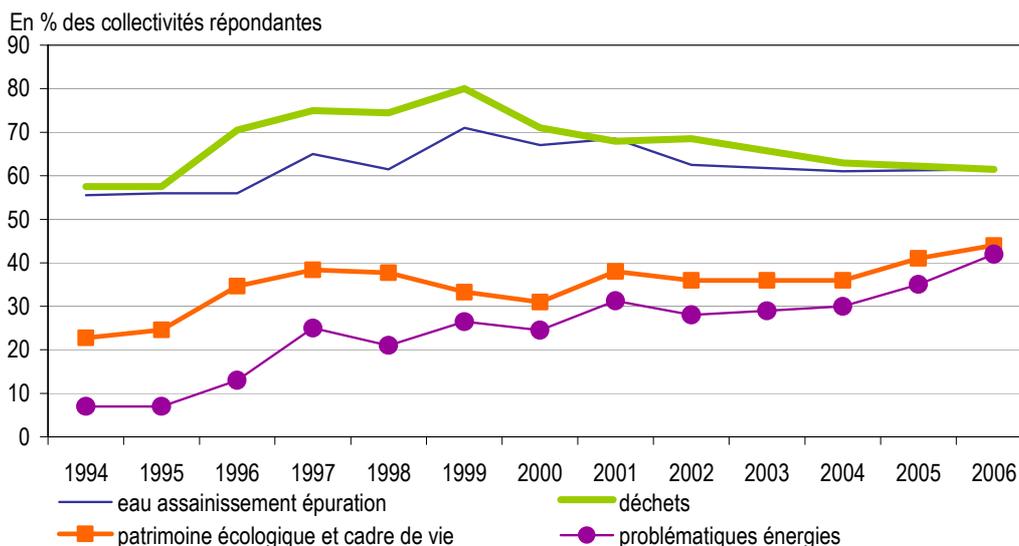
L'eau et les déchets, deux priorités permanentes des collectivités locales les problématiques énergétiques et de développement durable progressent rapidement

L'eau et les déchets étaient et restent les principaux domaines d'investissement « environnement »

Au regard des résultats des enquêtes ECOLOC menées par le BIPE de 1992 à 2006¹, en partenariat avec l'ADEME et la Caisse des Dépôts – et en association avec l'AMF depuis 2006 – les perspectives d'évolution des investissements des collectivités locales et de leurs groupements dans le domaine de l'environnement indiquent clairement trois tendances majeures :

- l'eau et les déchets, qui représentent les compétences historiques des collectivités locales dans le domaine de l'environnement, constituent leurs deux premières priorités en termes d'investissements à moyen terme sur la période 1992-2006 ;
- deux nouvelles priorités d'investissement ont émergé au sein des collectivités : la préservation du patrimoine écologique et la protection du cadre de vie, d'une part, (protection des espaces naturels, nettoyage des rues, bruit, enfouissement des lignes...) et les problématiques énergétiques, d'autre part, (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transports propres...), en particulier dans une perspective de lutte contre le changement climatique ;
- ces deux ensembles de compétences liées à l'environnement voient le niveau de priorité que leur accordent les collectivités se rapprocher, témoignant du passage d'une gestion de l'environnement par compétence à l'intégration de celles-ci dans une gestion globale. Ce phénomène est soutenu par la progression de l'intercommunalité et les prises de compétences de ces dernières, ainsi que par l'émergence de la notion de développement durable qui incite notamment à concevoir une gestion globale de l'environnement.

Indicateur des priorités d'investissements des collectivités locales dans le domaine de l'environnement et du développement durable



Source : BIPE, ECOLOC 2007

Lecture du graphique : en 1994, 8 % des collectivités répondantes considéraient comme prioritaires les investissements dans le domaine des « problématiques énergétiques », elles sont 42 % en 2006.

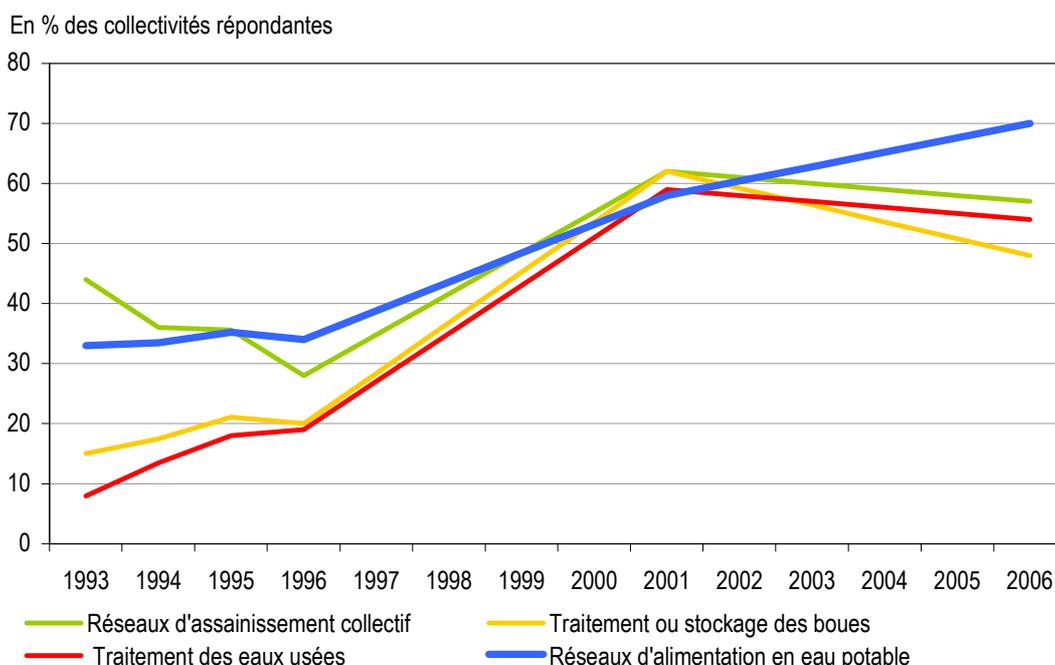
¹ L'enquête ECOLOC est réalisée chaque année depuis 1992 par le BIPE au sein de l'Observatoire des Marchés Locaux de l'Environnement. Le cadre de l'enquête ainsi que les modalités d'exploitation et de diffusion sont définis annuellement par les trois partenaires qui en assurent le financement, à savoir : l'ADEME, la Caisse des Dépôts et le BIPE (qui en est aussi l'animateur et le bureau d'études). Par ailleurs depuis 2006 l'Association des Maires de France s'est associée à l'opération. Les communes et groupements de communes compétents de plus de 700 habitants y sont interrogés sur leurs interventions dans les domaines de l'environnement et du développement durable et sur leurs perspectives d'investissement à court et moyen terme.

L'eau potable et l'assainissement : respect réglementaire et amélioration des performances

Les priorités d'investissement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement s'adaptent au renforcement des exigences réglementaires :

- la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991, dont les échéances se sont échelonnées de 1998 à 2005 selon la taille des communes, explique les priorités accordées par les collectivités répondantes aux travaux sur les réseaux d'assainissement collectif ainsi qu'au traitement des eaux usées. L'atteinte des objectifs, par certaines collectivités, explique le report de leurs priorités sur d'autres domaines environnementaux ;
- accompagnant ces postes de dépenses, le traitement et le stockage des boues sont également considérés comme prioritaires jusqu'en 2001, par un nombre croissant de collectivités, en raison de l'évolution des quantités à traiter et du renforcement des contraintes tant réglementaires que d'acceptation par le monde agricole de l'épandage des boues ;
- les réseaux d'alimentation en eau potable font l'objet d'une priorité croissante et régulière de la part des collectivités locales à partir de 1997 ; ils constituent la première priorité dès 2001 ; la directive sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de 1998, fixe des échéances à 2013, dont le remplacement des branchements en plomb ; les objectifs, ainsi fixés, expliquent l'importance accordée par les collectivités aux travaux correspondants ;
- au vu de la concordance entre les objectifs réglementaires et les priorités d'investissements des collectivités locales, les dépenses relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vont devenir prioritaires ; la loi sur l'eau de 2006 fixe, en effet, une échéance à l'horizon de fin 2012.

Indicateur des priorités d'investissements des collectivités locales pour les travaux de renouvellement dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement épuration



Source : BIPE, ECOLOC 2007

Les collectivités locales se sont équipées pour la gestion des déchets

Les investissements des collectivités locales en faveur de la collecte et du traitement des déchets ont en grande partie été réalisés sur la période 1992-2006, sous l'influence de la Directive cadre sur les déchets de 1975, des Directives Emballages de 1994 et 2004, de la Directive incinération de 1994 et de la Directive décharge de 1999. Plus de 90% des collectivités répondantes sont équipées en déchèteries et la collecte sélective des déchets propres et secs est quasiment généralisée en 2006. Plus de 60% d'entre elles étaient équipées en centre de tri de déchets d'emballages ménagers sachant que ces équipements sont partagés par plusieurs collectivités.

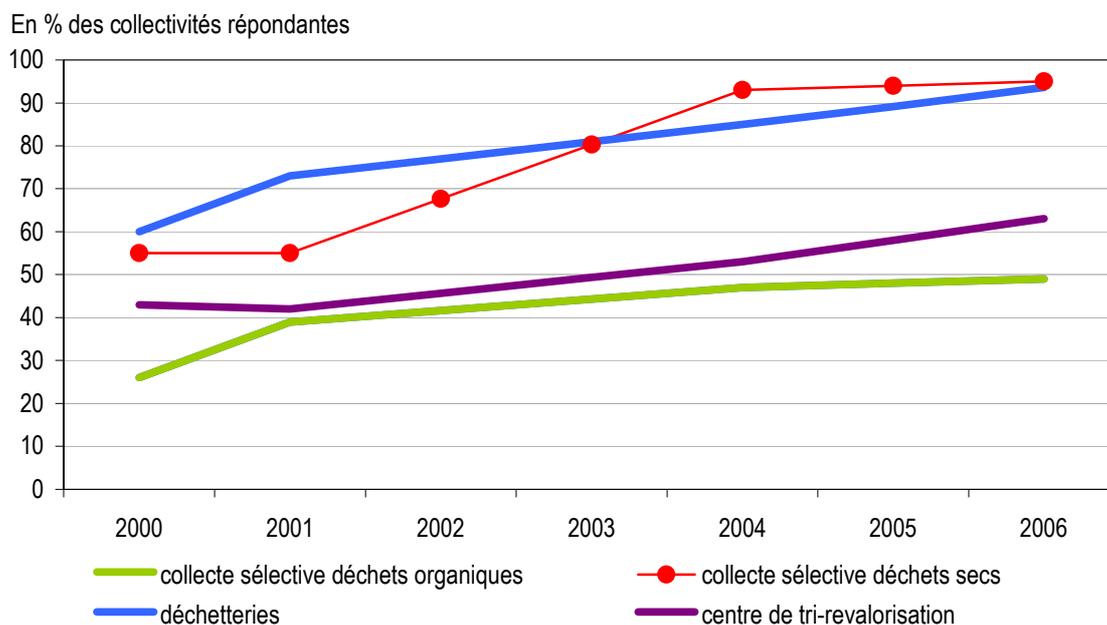
Toutefois, des investissements importants restent encore à réaliser au niveau du traitement des déchets au travers d'équipements plus ou moins lourds. Le choix entre les techniques pose des problèmes d'acceptation par les populations environnantes, quel que soit le type d'équipement : incinération, méthanisation, centre de stockage etc.

Par ailleurs les facteurs d'évolutions sur les équipements existants devraient concerner :

- les évolutions quantitatives et qualitatives des déchets ;
- une possible re-localisation territoriale des déchèteries et leur rénovation (équipements de plus de 10 ans) ;
- l'amélioration des performances de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets ;

Ainsi on peut considérer que l'on passe progressivement d'un système qui privilégie les investissements à un système qui met l'accent sur les performances, la sensibilisation des habitants et la mise en œuvre de politique plus globale. Enfin, de plus en plus de collectivités se préoccupent d'optimiser les équipements et les services existants.

Indicateur des équipements réalisés par les collectivités locales pour la collecte et le traitement des déchets



Source : BIPE, ECOLOC 2007

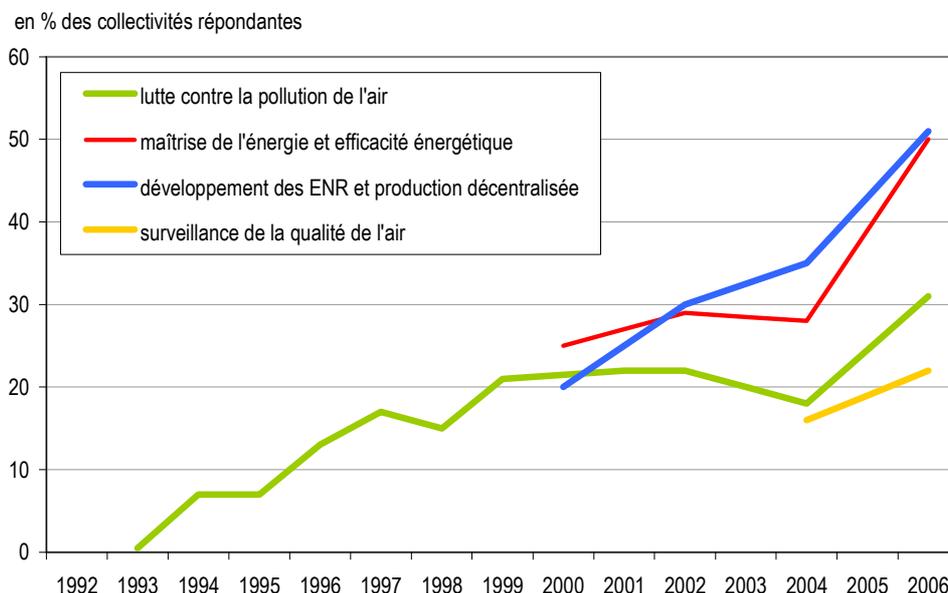
Les énergies

La lutte contre la pollution de l'air est ancienne. Bien que cette lutte progresse, elle reste encore limitée en proportion des collectivités enquêtées : 30% des collectivités en font une priorité en 2006.

Mais avec la récente prise de conscience dans le débat public des enjeux du changement climatique liés aux politiques énergétiques, les postes d'investissement pour le développement des Énergies Renouvelable (ENR) et la maîtrise de l'énergie progressent rapidement. Alors que ces postes n'étaient prioritaires que pour respectivement 20 et 24% des collectivités en 2000, ils l'étaient pour 50 % d'entre elles en 2006.

Les initiatives des collectivités locales relatives aux problématiques énergétiques s'inscrivent souvent dans une perspective plus large de développement durable. Les économies d'énergie ou la production d'énergies renouvelables permettant de réduire l'impact environnemental des collectivités (Gaz à Effet de Serre), d'assurer la disponibilité locale de l'énergie et, selon les projets, de bénéficier d'un bilan économique positif à moyen termes.

Indicateur des priorités d'investissement des collectivités locales dans le domaine des énergies et de la qualité de l'air



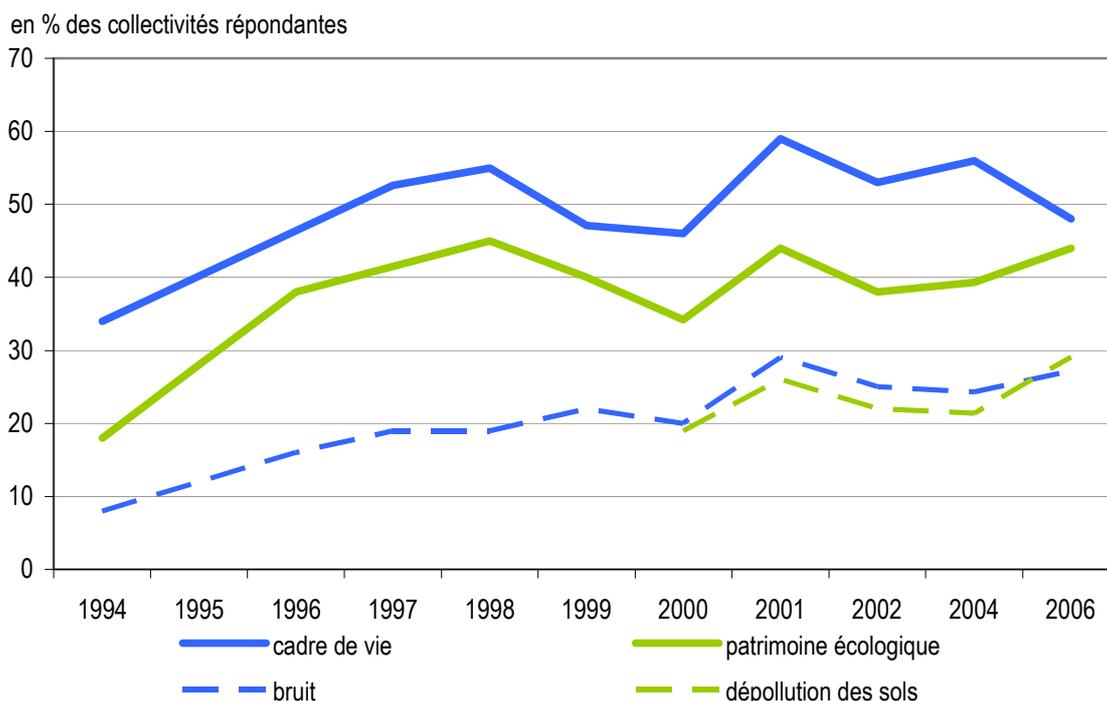
Source : BIPE, ECOLOC 2007

Le patrimoine écologique et le cadre de vie

En isolant, d'une part, le poste de dépenses cadre de vie (également lié au nettoyage des rues et au bruit) ; et d'autre part le poste patrimoine écologique (aussi lié à la dépollution des sols et à l'enfouissement des lignes) ; on constate que :

- le cadre de vie était et reste prioritaire sur l'ensemble de la période 1992-2006 ;
- les niveaux de priorité des investissements attribués par les collectivités au cadre de vie, d'une part, et au patrimoine écologique, d'autre part, évoluent de manière parallèle de 1992 à 2002 ;
- à partir de 2002 le niveau de priorité s'accroît pour le patrimoine et diminue pour le cadre de vie. On, peut y voir l'émergence d'un intérêt accru des collectivités locales pour la biodiversité et la valorisation des territoires naturels, en réponse à un contexte de prise de conscience de l'érosion de la biodiversité et aux programmes internationaux (Agenda 21 depuis 1992), européens (Natura 2000, depuis 1992) ou nationaux (Stratégie Nationale de la Biodiversité, depuis 2005) qui incitent les collectivités locales à entreprendre des actions.

Indicateur des priorités d'investissement des collectivités locales dans le domaine du patrimoine écologique et du cadre de vie



Source : BIPE, ECOLOC 2007

Des risques de disparités territoriales

Malgré la forte implication des représentants des collectivités en matière d'environnement et de développement durable, on peut craindre qu'à l'avenir les territoires évoluent de façons différentes en raison :

- de l'importance des moyens, financiers et humains, à mettre en œuvre et qui ne sont pas mobilisables avec la même facilité partout ;
- du besoin d'améliorer les périmètres d'exercice des compétences environnement ;
- de l'existence même de problématiques écologiques diverses, voire contradictoires, sur un même territoire avec l'opposition entre des enjeux écologiques de nature différente.

En effet, en fonction des zones géographiques concernées et de leurs caractéristiques propres, il est plus ou moins aisé de mettre en place des programmes en faveur du développement durable : énergies renouvelables, transports propres, collecte et traitement des déchets, etc. Ces divergences en fonction des réalités locales se retrouvent dans d'autres domaines, comme les nouveaux moyens de communication : réseaux de téléphones mobiles, Internet Haut Débit, etc.

Ces enjeux territoriaux sont les nouveaux challenges des collectivités locales à moyen et long terme.

BIPE – 11 / 13, rue René Jacques F92138 Issy-les-Moulineaux Cedex –
Tél : 01 70 37 23 23 - Fax : 01 70 37 23 30 - <http://www.bipe.fr>
Christian DUCHEMIN christian.duchemin@bipe.fr

